

Acquisition de terrain chemin de Valentin à l'Indivision MESNIER

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite poursuivre les travaux d'élargissement de voirie sur le chemin de Valentin.

Dans ce sens des négociations ont été engagées avec l'indivision MESNIER pour réaliser la mise à l'alignement de sa propriété sise 42 b, chemin de Valentin.

Un accord a été obtenu aux conditions suivantes :

- cession gratuite des parcelles cadastrées section OW n°304 et 306 pour une contenance totale de 78 m² (conformément à l'obtention d'un permis de construire).
- une indemnité de 2 936,42 € sera versée pour perte de végétaux.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 2936,42 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.